

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1729

présenté par

M. Vannier, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Walter

-----

**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	110 000 000
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
Rémunération des assistants d'éducation en préprofessionnalisation ( <i>ligne nouvelle</i> )	110 000 000	0
<b>TOTAUX</b>	110 000 000	110 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement de repli, nous proposons d'augmenter la rémunération des AED en pré-professionnalisation pour la porter au niveau de 60 % du revenu médian, soit 1207,20 euros.

Les AED en pré-professionnalisation sont rémunérés entre 714 et 980 euros selon leur niveau d'études. En L2 et L3, il doivent accomplir un service de 8 heures de présence hebdomadaire pendant 39 semaines, soit 312 heures. En M1, leurs missions sont élargies, ils doivent assurer des séquences pédagogiques complètes, parfois en remplaçant des enseignants absents pour un service de 6 heures hebdomadaires sur 36 semaines.

Pour faire face à la crise du recrutement, le vivier de recrutement des métiers de l'enseignement doit être élargi. Pour cela, les conditions matérielles dans lesquelles les concours sont préparés doivent être améliorées. 714 ou 980 euros par mois ne suffisent pas pour vivre correctement, ce sont des revenus en dessous du seuil de pauvreté.

Les AED en préprofessionnalisation doivent pouvoir être rémunérés au moins au niveau du seuil de pauvreté, soit 60 % du revenu médian, ce qui représente 1207,20 euros par mois.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons de transférer des crédits en autorisation d'engagement et en crédit de paiement à hauteur de 110 millions de l'action 09 « Fonctionnement des établissements » du programme 139 « Enseignement privé du premier et du

second degré » vers un nouveau programme « Rémunération des assistants d'éducation en préprofessionnalisation ». Nous n'avons pas l'intention de ponctionner le programme 139 et nous appelons le Gouvernement à lever ce gage.